

MONTPELLIER, le 27 / 07 / 2016

à

Mylène CHARDES,
Adjointe déléguée au Plan de Déplacement Urbain

Madame,

Le Conseil d'Administration du Comité de Quartier des Aubes a pris connaissance des documents fournis lors de la réunion que vous avez présidée le 17/05/2016 et vous remercie de leur communication.

L'analyse de ces documents l'a conduit à retenir les éléments suivants :

page généralités : le type de logement montre bien la prééminence de l'habitat collectif sur l'habitat pavillonnaire (ce que confirme une enquête de terrain du Comité en évaluant une occupation moyenne de 2 personnes/appartement).

pages circulation automobile : globalement les informations sont riches mais complexifiées par la juxtaposition de mesures faites à différentes dates (2010, 2012, 2014, 2015). Nous pensons qu'il serait judicieux (et plus clair) de s'en tenir aux mesures récentes ; les points suivants ont particulièrement retenu son attention :

grande densité de la circulation sur le pont du Garigliano (mesure 14, environ 7800 véhicules/jour soit plus que sur Mermoz + Léon Vallois) et on peut penser qu'une part importante est une circulation de transit (3400 véhicules/jour Bd des Sports et 3100 véhicules/jour rue de la Pépinière avec goulot d'étranglement au pont sous le chemin de fer à Val Marie)

grande densité de circulation au carrefour compliqué Saint-Maur / Pépinière / Ernest Renan (mesures 16', 11', 13', 3(à actualiser) et projet espace Jeanne d'Arc à venir) – point noir

avenue Xavier de Ricard pour laquelle les données assez anciennes (2012) nombre très élevé d'excès de vitesse (mesure 4) – point noir

vitesse excessive sur le nord de l'avenue de Saint-Maur (mesure 15') - point noir

absence d'information récente pour l'avenue Saint Maurice de Sauret – un des axes structurants du quartier et information manifestement erronée concernant le pont "Val Marie" : à actualiser par des mesures complémentaires

page accessibilité des trottoirs : le rouge est de mise quasi-partout (constat partagé)

page réglementation : inexploitable, limitation de vitesse (30) absente. La moitié des accidents affectent les piétons en fin de journée sur les voies structurantes/traversantes (accès au quartier)

page relations avec l'extérieur : liaison à expliciter (flèches bleues, verte pointillée), liaisons manquantes (Pompignane, route de Nîmes), liaison fictive (flèche verte au nord). Il manque une « centre d'attractivité » constitué par une quinzaine de commerces et de services concentrés au début de l'Av. de Saint-Maur et un projet connu d'immeuble au 368 Av de Saint-Maur (+ de 30 logements).

page transports en commun : le grand bus n°14 roule souvent peu chargé ; un petit bus à haute fréquence semble plus approprié Les horaires d'été en soirée sont jugés inadaptés par de nombreux usagers.

rien sur les pistes cyclables

La conclusion du Comité de Quartier est la suivante : si certaines voies ne connaissent pas de difficulté particulière de circulation, les points noirs précédemment relevés et signalés (ponts SNCF, carrefour Réserve Rimbaud, avenue Xavier de Ricard et de Saint Maur, d'autres peut-être) sont validés par vos documents. Les corrections nécessaires de ces points noirs associées à l'indispensable amélioration de l'accessibilité des trottoirs peuvent s'inscrire dans la mise en place programmée d'une zone 30 sur l'ensemble du quartier que nous appelons de nos vœux. Par ailleurs, un certain nombre de mesures complémentaires permettraient d'affiner différents points d'intervention.

Nous tenons informés nos adhérents de l'ensemble de nos démarches et nos analyses et nous les réunirons à la rentrée pour les consulter.

Dans l'attente de la poursuite d'une concertation porteuse de sens si elle est suivie de réalisations concrètes, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Le Président du Comité de Quartier

Serge GUIDEZ

Copies à Monsieur le Maire de MONTPELLIER Philippe SAUREL
et aux personnes présentes à la réunion du 17 mai (M TORTORICI, Mme DRAY-FITOUSSI,
M VINSON (Cabinet du maire), M LAVAUD (Technicien chargé des Déplacements).